

Durée de la formation ?

2 jours – soit 14 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux souscripteurs et responsables tarification des départements d'assurances collectives dans les organismes assureurs et sociétés de courtage, aux technico-commerciaux d'assurances collectives, aux consultants et auditeurs.

Pour obtenir quoi ?

Connaître les principes fondamentaux de tarification des contrats collectifs de retraite. Savoir mettre en œuvre un barème de tarification de retraite collective. Connaître les règles d'évaluation des passifs sociaux.

Quels objectifs pédagogiques ?

Aborder les outils mathématiques et financiers relatifs à la tarification.

Calculer des provisions mathématiques dans différentes situations.

Aborder les enjeux et les évolutions réglementaires globales des régimes à cotisations définies.

Évaluer les provisions retraite d'entreprise (indemnités de départ à la retraite).

Quelles méthodes mobilisées ?

Par l'acquisition des bases théoriques fondamentales de la tarification. Par des travaux pratiques d'application sous Excel, permettant de construire un véritable outil de tarification.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance retraite collective.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qui anime cette formation ?

Alexandre CALLE,
Actuaire diplômé de l'Institut des Sciences Financières et Actuarielles (ISFA) et membre de l'Institut des Actuaire.



La formation en pratique...

Quand et où ?

15 et 16 mai 2023

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

2 300 € HT + TVA 20%, soit 2 760 € TTC.

Les frais de participation couvrent les deux journées de formation, la documentation complète, les deux déjeuners et les pauses café.

Qu'allez-vous apprendre ?

Bases actuarielles

- Définitions et notions de base sur les taux d'intérêt
- Tables de survie
- Principes généraux de tarification
- Bases de tarification :
 - Capital en cas de vie
 - Capital en cas de décès
- Tarification des rentes viagères
 - Rente viagère immédiate
 - Rente viagère différée
 - Rente réversible
 - Rentes à annuités garanties
 - Majoration pour fractionnement du paiement des rentes
- Mécanisme de revalorisation des rentes

Applications actuarielles aux produits de retraites collectifs supplémentaires d'entreprise

- Cadre général des régimes de retraite
- Les contrats de retraite supplémentaire à cotisations définies (PER Obligatoire et PER individuel)
 - Cadre juridique général
 - Différents produits selon le mode de constitution des droits
 - Rentes viagères différées
 - Fonds en euros
 - Fonds en multi-supports
 - Les options à la conversion en rente
- Les régimes d'entreprise à prestations définies
 - Cadre juridique après la loi PACTE
 - Retraite chapeaux
 - Mode de constitution des droits
 - Gestion externalisée du régime
 - Evaluation en IAS 19 des engagements de l'entreprise
 - Transfert des risques à la mise en place de la rente
 - Indemnités de fin de carrière
 - Obligations des entreprises
 - Gestion externalisée des engagements
 - Evaluation en IAS 19 des engagements de l'entreprise

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

! Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

Qu'en disent les stagiaires ?

« L'ensemble est bien agencé, le formateur disponible, clair et avenant. Il a été accessible et pédagogique. »

CB, Chargée d'études Actuarielles – GROUPAMA GAN VIE

« Contenu de la formation et qualité du formateur ++. »

LT, Technico commerciale – SIACI ST HONORE